L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 30 OCTOBRE 1891.

## PETITES ANNONCES.

### DIVERS.

No. HUIT CENTS. &c.

Ne faut pas de changement dans la qualité. Meilleurs que gazoline, même qualité que ceux vendus par tous les autres pour 12 et 12 cents. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordre par la poste francs de port. Téléphone 76. J. Pequette, 166 rue du Camp, à côté de l'église St-Patrick.
16 oct—

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c le mille. 13 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—

### DEMANDES.

ON demande un jeune homme pour porter du pain dans une charrette. S'adresser boulangerie, rue Tremé, No 275. 30 oct—4t

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Fred. H. Maggio vs Reuben Mills.**

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 20,123—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le LUNDI, 9 novembre 1891, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison et une machine à coudre, d'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 oct—30—4 9 nov

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété améliorée connue comme le cottage double No 265 rue Marais.**

**Succession de Mme Alex. R. McClelland.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,719.—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 octobre 1891 et d'un ordre amendé en date du 19 octobre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St-Bernard, les rues Plauché (maintenant Marais), Columbus (anciennement Mystery), Villeré et Laharpe et désigné comme lot No 2 sur une esquisse ou certificat d'arpentage faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 18 septembre 1856 et annexé pour qui s'y réfère à un acte passé pardevant F. Lacoste, ex-notaire en cette ville, le 24 septembre 1856, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse et un arpentage fait par Sidney F. de l'Isle, voyer en date du 16 octobre 1891, et enregistré au bureau du shérif civil, trente pieds dix pouces de face à la rue Marais (anciennement Plauché), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par feue Mme Félicité Charbonnet, femme décédée de Alexander Robert McClelland, de Celestine Gonois, veuve de Joseph Soulat, acte pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 15 octobre 1885.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en deux paiements égaux, l'acquéreur fournira des billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente et garantis par hypothèque et lien du vendeur; l'acte de vente contiendra les clauses de garantie usuelles pourvues dans les ventes à crédit telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour les dits billets, devra faire assurer la bâtisse vendue pour le montant de la portion de crédit et le transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets, etc.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—nov 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de comptes ouverts, etc.**

**Aby & Vaught vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,839—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 octobre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 2 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts, etc, d'après une liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 oct—21 24 29—nov 2

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de A. B. Reading.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,934—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct 30—4 8 nov

**Succession de Adam Thomson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,678—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Eliza Thomson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—30—nov 4 8

**Succession de Charles Smith.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,098—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par [illegible] de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 oct—27 31 nov 5

**Succession de Geo. W. Schumann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,748—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob J. Schumann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 oct—23 27 31

**Succession de Paul Delery.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,734—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Delery, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 oct—23 28—nov 1

**Succession de Marie Louise Roman, veuve d'Euphémon S. Roman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31 862—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile St Même Le Breton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 oct—14 18 23

## AVIS AUX CREANCIERS.

**F. J. Connerly vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31 385—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jacob A. Kelnach syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—4 8 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,518—Division E—Adolph Keitel vs ses créanciers—Aux créanciers de Adolph Keitel et à toutes autres personnes intéressées—Salut. Vous êtes par la présente notifiés d'assister à une réunion des créanciers dans cette affaire, au bureau de W. Morgan Gurley, notaire, le 9me jour de novembre 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Adolph Keitel, élire un syndic et voter sur son application pour une décharge et sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises.
Par ordre de l'Honorable FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 oct—4t en 9 nov



## Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 OCTOBRE—CLASSE No 354
Tirage de 4 heures P. M.

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 73 | 9 | 70 | 37 | 22 | 29 | 60 | 49 | 31 | 79 | 42 | 41 | — | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 29 octobre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 NOV. 1891.

# GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de... | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de... | 100,000 ... | 100,000 |
| 1 Lot de... | 50,000 ... | 50,000 |
| 1 Lot de... | 25,000 ... | 25,000 |
| 2 Lots de... | 10,000 ... | 20,000 |
| 5 Lots de... | 5,000 ... | 25,000 |
| 25 Lots de... | 1,000 ... | 25,000 |
| 100 Lots de... | 500 ... | 50,000 |
| 200 Lots de... | 300 ... | 60,000 |
| 500 Lots de... | 200 ... | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | |
|---|---|
| 100 Lots de... $500, soit... | $50,000 |
| 100 Lots de... $300 ... | 30,000 |
| 100 Lots de... $200 ... | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $100, soit... | $99,900 |
| 999 Lots de $100 ... | 99,900 |
| 3,134 Lots se montant à... | $1,054,800 |

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

**ATTENTION.**—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance au lot annoncé.


## CHARTE
—DE LA—
## People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu individuellement les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de cet Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvé le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique ou d'amélioration, elles se sont accordées, et par ces présentes s'accordent et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, pour organiser et constituer un corps et corporation politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY; elle se perpétuera sous le nom ci-dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie, employer un sceau officiel qu'il lui sera licite d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer ou vendre, aussi bien qu'hypothéquer toute espèce de biens meubles, [illegible] emprunter ou prêter de l'argent et donner et recevoir des titres en garantie; acquérir, détenir et vendre telles inventions ou brevets qu'elle jugera convenables pour l'exécution de ses plans; nommer et désigner tels administrateurs, directeurs, employés et agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opérera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir comme président, par suite d'une cause quelconque, les assignations et notifications ci-dessus seront adressées au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour la conservation des viandes; faire généralement le commerce, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, entretenir, posséder et exploiter un établissement d'abattoir, ainsi que des parcs à bestiaux, étables et enclos et dépendances pour débarquer, garder et nourrir les animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers d'animaux abattus ou importés; à exploiter la vente des peaux, le sang, les débris, restes et autres fragments provenant de l'abattage; à disposer de l'excédant de glace fabriquée; également, à acquérir de MM. A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et John Trisconi les droits et privilèges accordés par l'ordonnance No 5,80, Séries du Conseil, adoptés par le Conseil de Ville, le 21e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 31e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pourront être octroyés par ordonnance municipale ou autrement relativement à l'abattage et à la réfrigération, en vertu desquels (ordonnances et lois), les affaires susmentionnées seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation sera et est fixé à trois cent mille dollars représentés par six mille actions de cinquante dollars ($50) chacune, payables en argent ou en change ou encore payables en propriétés, droits, privilèges ou services ainsi qu'il est pourvu en cet article. Le Conseil de Direction aura plein pouvoir d'émettre et de livrer des actions pleinement payées pour l'achat ou en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de tout genre, de toute nature qui, en son opinion, il serait bon ou urgent que la corporation possédât, ou acquît; ou pour tout service rendu ou à être rendu pour ou à cette corporation, et ces actions ainsi émises et livrées seront considérées comme du capital pleinement payé, n'étant plus sujet à un assessement quelconque. Toutes les actions du fonds-capital émises et disposées différemment qu'il est dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent au temps de souscription et le balance [illegible] payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenable par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune échéance ou aucun assessement ainsi fixé ne soit fait payable avant qu'avis de tel assessement ou échéance n'ait été publié pendant au moins dix jours consécutifs dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans; et pourvu, en outre, que le dit fonds capital pourra être accru par un vote des deux tiers des détenteurs d'actions dans ce but par le Conseil des Directeurs, dont la réunion sera publiquement annoncée dans une feuille quotidienne de la Nouvelle-Orléans, pendant dix jours préalablement.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président ou son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférable, excepté sur les livres de la corporation qui seront tenus dans ce but, et pas avant la remise ou la cancellation du certificat d'action au nom de celui qui transfert le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que l'action ne sera pas intégralement payée, en argent ou en propriété, ainsi qu'il est pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs et des contrats de cette corporation, pas plus que d'aucune de ses transactions, au-delà de la somme non payée pour ses actions; [illegible] aucun vice ou défaut dans l'organisation de la corporation n'aura d'effet que d'annuler cette charte et que les actionnaires ne seront tenus responsables de la compagnie d'aucune somme excédant celle due sur ses actions.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront donnés et exercés par un Conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir du 1er jour de Novembre 1893. Il sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possédera en son propre nom au moins une action de cette compagnie [illegible]; et une majorité de ces directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Trisconi. Ils auront pouvoir de nommer à leur discrétion les trois autres membres pour compléter le Conseil, comme il est pourvu plus haut.

Le second mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après avis de la date de cette élection, publié dans un journal quotidien de cette ville trois fois en dix jours, la première publication [illegible] jours avant la date de l'élection.

Les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires qui pourront ne pas être actionnaires et que le Conseil de Direction désignera à son assemblée précédent immédiatement l'élection. Les commissaires constitueront un quorum. Le Conseil de Direction aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra se produire dans son sein, maintenant ou à un moment quelconque jusqu'à l'ouverture de toute élection ou à l'heure indiquée.

Les Directeurs [illegible] leurs successeurs auront été élus et auront qualifié. Une majorité des voix données à une élection quelconque élira. Chaque personne possédant l'action ou ayant procuration.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité [illegible] de toutes les actions, à toute assemblée générale des actionnaires de cette corporation convoquée par le Bureau après avis d'une date donnée dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui auront trait au fonds capital exigeront un avis additionnel [illegible] et envoyé par la poste à chacun des actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation aura disparu par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois commissaires qui seront choisis d'entre les actionnaires [illegible] élus par une assemblée générale des actionnaires de cette corporation convoquée [illegible] trente jours après qu'avis aura été publié dans un des journaux de la ville. [illegible] Les dits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient réglées, et en cas de mort ou de l'incapacité d'un ou de plusieurs commissaires, le survivant ou les survivants continueront.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds-capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements et amender et altérer ceux-ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, par la manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriété.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de Chas G. Rebentisch et James R. Rosser, Jr, témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout eut été faite.

(Original signé:)
A. J. FORSTALL, PIERRE LANAUX,
JOHN W. WESTERFIELD, J. TRISCONI,
E. VIDALAT, H. L. TAYLOR,
J. R. ROSSER, Jr., C. G. REBENTISCH.
J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, conservateur des hypothèques [illegible]

(Signé) GEO. GUINAULT.
Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.
Signé J. D. TAYLOR, Notaire Public.
12 oct—6 f en 30 j

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le contenu de la résidence élégamment garnie**, No 308 Chemin du Bayou au coin de la rue Roman, consistant d'un riche ameublement de salon recouvert de soie cotelée, F. F. miroirs, pendules et ornements de cheminée, bibliothèque à vitrines, tapis de Bruxelles et autres, rideaux, stores, porte-chapeaux, gravures, meubles de salle à manger de fantaisie, rugs, jardinières, meubles de chambres à coucher, poêle et tuyau de cuisine, plantes, meubles de salle à manger, toile cirée et des meubles de ménage en général.

**Aussi**—Boucles d'oreilles en diamant, montre et chaîne en or, bracelet, épingles, etc. etc. Un piano droit, presque neuf, coûtant $500.

Succession de Mme Wilhelmina Justus.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,881.

Il sera vendu MERCREDI, 4 novembre 1891, à 11 heures A. M., à l'endroit ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1891. Conditions, comptant. JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
23 oct—23 27 31—3 4 nov

## MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,764—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition.

ATTENDU que Charles Weiss, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville, acheté de P. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Muhse, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1890 par N. J. Hoey, encanteur de cette ville, à ce et en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour les sixième et septième districts municipaux de la Nlle Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 1880, dans l'affaire de Peter G. Schreiber et de Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres, No 2,115 du Docket de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition ou annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte No 56 approuvé le 11 mars 1870 et connu communément comme "Un Acte pour la révision des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sont citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété décrite ci-après, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus a été faite en quelconque irrégularité ou illégalité dans les annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre défectuosité, de faire connaître dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss a été déclaré l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

**Description de la Propriété.**

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St-Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le numéro 266, sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor, les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pasquette Champo, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden, ex-notaire en cette ville, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente-deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.
Une copie exacte, bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, 18 septembre 1891.
Une copie exacte.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—

## SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Washington, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Royale et Dauphine.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un ilet de terre de valeur amélioré, sur le Chemin de Gentilly, en face l'entrée principale du Fair Grounds, et à deux blocs de la station des chars du Orleans R. R.**

**Succession de Estelle Foe, femme décédée de P. Lapuyade.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 31,620.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain ilet de terre dans le 3me District de la ville, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Aubry, Dabadie et Clay, mesurant 352 pieds 9 pouces de face au Chemin de Gentilly, 316 pieds 6 lignes de face à la rue Aubry, 316 pieds 11 pouces de face à la rue Clay, et 45 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Dabadie, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, ayant en tout 2 galeries et 6 chambres. Dans le fond une grande écurie avec mangeoires pour 40 vaches, chambre pour provisions, etc. Aussi une citerne, puits, hangar, poulailler, plusieurs beaux orangers sur le terrain qui est entièrement entouré.

**Termes et conditions.**—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux, au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

### PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## UNE MAISON DE RESIDENCE ELEGANTE

**S'Elevant sur un Beau Terrain,**

No 525 Avenue St-Charles,
—ENTRE LES RUES—
JOSEPHINE ET JACKSON,
Dans le Voisinage des Belles Demeures
—DE—
MM. Howard, Mehle, Farrar, Preston, Whitney et Autres.

Succession de J. B. Solari.

No 33,188—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, [illegible] dans la susdite affaire il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

**La maison de résidence de choix à deux étages** No 525 avenue St-Charles, entre les rues Joséphine et Jackson, dans le Quatrième District, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurent comme suit

Le terrain No 4 mesure 33 pieds de façade rue St-Charles, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; et 33 pieds de largeur à l'arrière.

Le lot No 5 est contigu au No 4 et mesure 33 pieds de face à la rue St-Charles, sur 145 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Joséphine, 31 pieds 11 pouces de large dans le fond, et une profondeur sur l'autre ligne de côté 127 pieds 10 pouces et 5 lignes; [illegible] 1 pied 1 pouce [illegible] une autre profondeur de 17 pieds 4 pouces et 7 lignes.

La résidence est retirée de la rue et des deux lignes du lot, les terrains ont un jardin et une pelouse, la maison a un intérieur élégant, fini et décoré, disposé pour le confort et les besoins d'une grande famille.

Le site est un des mieux améliorés et des plus attrayants sur l'avenue.

Il faut une carte de l'encanteur pour visiter l'endroit.

**Conditions de la vente.**—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un, deux ou trois ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit acte hypothécaire contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'honoraires d'avocat en cas de procès, de l'assurance sur la bâtisse et les améliorations [illegible] prix d'achat. L'acquéreur déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant F. B. Tiret, notaire.
25 oct—25—nov 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

## EXCELLENT PLACEMENT

—DANS DES—
Propriétés Foncières Améliorées.
—LA—
**Rangée de double corps de logis à deux étages.**
**Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation**
—ET—
**Nos 242, 245, 247 et 249 rue Tchoupitoulas,**
Entre les rues Delord et Poeyfarré.
A L'ENCAN.

**Succession de Andrew J. Bonn.**

No 30,611—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C actuellement absent en congé, daté et signé dans l'affaire le 16 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

**La Rangée de bâtisses à deux étages** coin des rues Delord, Tchoupitoulas et Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Delord et Poeyfarré. Le terrain est composé de lots Nos 1 et 2 et mesure comme suit: Le lot No 1 mesure 64 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 70 pieds 2 pouces rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant du lot No 2 et 21 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté opposée. Le lot No 2 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds sur la rue Tchoupitoulas, 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1 et 58 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne divisant du lot No 3, le tout étant plus ou moins.

La propriété est dans un voisinage bien amélioré, près du marché Ste Marie, du Magnolia Cotton Mills et le Louisiana Rice & Corn Mill. Accessible à plusieurs lignes de chemin de fer urbain.

**Conditions de la vente.**—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y a, à un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente, garanti par hypothèque et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. S. Ward, Esq, notaire public, No 61 rue du Camp.
19 Oct—18 25—nov 1 8 15 21.

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Henry Kann vs Charles Smith.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,616—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 31 octobre 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

**Un certain lot de terre** et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Saratoga et Dryades, désigné par le numéro vingt-quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 9 mai 1873, une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 4 novembre 1873.

Le dit lot de terre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot formant partie du lot numéro douze sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté le 19 mars 1835, et déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex notaire en cette ville, le 26 avril 1835.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
28 sept—28—5 12 19 26 31 oct

## Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son **Funaicicide Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer.** Toutes ses bouteilles portent sa propre signature. 12 sept—



## THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three [illegible]


## VENTES A L'ENCAN.

### PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un bien de campagne de valeur.**
**La Ferme Roquevert.**
**A Ocean Spring, Mississipi.**

No 32,559.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—Le MERCREDI, 25 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur et productive connue comme le "Roquevert Place", près de Ocean Springs, Mississippi, anciennement connu comme le "Bradford Landing", sur le Old Fort Bayou, comprenant toute cette étendue, ce morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le comté Jackson et l'Etat du Mississippi et particulièrement décrite comme suit: Le south east quarter du north east quarter de la section dix-huit, circonscription 7, range 8, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. H. Downing notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
24 oct—24 31—7 14 21 25 nov

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Bâtisse à étage avec écurie, rue Génois, entre les rues Commune et Gravier.**

**Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany.**

**Succession de Madame Pauline Jacquet, épouse de Joseph Estrade—No 33,319.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 octobre 1891, les propriétés suivantes, savoir:—

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 715, borné par les rues Génois, Gravier, Commune et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 9, 10 et 11, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Génois, sur 144 pieds de profondeur. Ensemble une bâtisse à étage ayant corridor au centre, et quatre chambres, écurie, jardin, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

2° Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, contenant 161 03/100 d'acres de terre étant à l'Est 1/2 de N. E 1/4 Section 19. O. 1/4 de N. O. 1/4. Section 20. Township 8. 13 Est.

Cette terre se trouve à une distance de 4 milles de la ville de Slidell et près du Pont Marie.

Le East La Railroad allant à Mandeville qui n'est pas encore achevé, mais qui le sera bientôt, traverse la propriété.

Le tout d'après plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr, notaire.
13 oct—13 17 24 31—nov 7 14

**Deux jolis Cottages doubles, à l'encoignure des rues Union et Bourgogne, Nos 406 et 408 rue Bourgogne. Un grand terrain formant l'encoignure des rues Marais et Annette.**

**Maison à étage rue des Marais, No 119.**

**Une grande tonnellerie à étage rue Marigny, No 16 et 18, près du fleuve et à proximité des dépôts des chemins de fer, magnifique emplacement.**

**Succession de Auguste Villermain.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 32,746.—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891.

Les propriétés suivantes, à savoir—

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Union et Bourbon et mesurant à savoir: Un des susdits lots forme l'encoignure des rues Union et Bourgogne et a 31 pieds 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Union.

2° Et l'autre lot a 32 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bourgogne sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, le tout plus ou moins, sur chaque lot se trouve un joli cottage double divisé en deux corps de logis et contenant chacun huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout couvert en ardoises.

3° Un autre lot de terre avec toutes les améliorations qui en dépendent, (à l'exception de l'église qui appartient au locataire) situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Annette, St Antoine, Marais et Urquhart. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Annette et Marais et mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais sur 63 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Annette.

4° Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'ilet compris entre les rues Marais, Urquhart, Marigny et Mandeville, mesurant mesure américaine, 30 pieds de face à la rue des Marais, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 120 pieds. Ensemble une maison à étage ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

5° Trois lots de terre situés dans le même District, désignés par les Nos 3, 4 et 5, dans l'ilet renfermé par les rues Marigny, Champs-Elysées, Decatur et North Peters; lesquels lots de terre sont contigus et mesurent ensemble 70 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny sur 123 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une grande bâtisse à étage à l'usage d'une tonnellerie ayant été construite tout récemment et offrant tous les avantages possibles à quiconque entreprendrait ce genre d'affaire.

—Aussi—

Deux actions du New Orleans Insurance Association de $30 chacune d'après le certificat No 610.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de sa date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante en sus du prix d'acquisition et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

**Résidence à l'encoignure des rues Joséphine et Clara.**

**Succession de Veuve Agnès Cintrin.**

Cour Civile de District—Dossier No 30,742.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74: en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891, la propriété suivante.

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par les rues Clara, Joséphine, St André et Willow, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Clara de 31 pieds et formant l'encoignure des rues Joséphine et Clara. Avec l'usage en commun d'une allée dans le fond de 3 pieds de large sur 22 pieds de long, donnant sur la rue Clara.

Ensemble une résidence couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine double avec chambre au-dessus, citerne, lieux d'aisance, etc, etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et lien, 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Jules Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'achat.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE DE PARTAGE.

**Le joli cottage simple pour résidence, No 174 rue du Quartier, entre St Claude et Tremé.**

**J. H. Gintz vs. E. A. Brandao, tuteur et als.**

No 33,704—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1891, affirmant les délibérations d'une assemblée de famille, enregistrée le 15 septembre 1891 par l'Hon. Fred D King, juge de la dite Cour Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un lot de terre** situé dans la Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quartier, Chemin du Bayou, St-Claude et Tremé, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue du Quartier sur 76 pieds de profondeur plus ou moins, entre lignes parallèles. Etant composé de tous les lots Nos 1 et 2 sur une esquisse par E. Surgi, ingénieur, le 14 décembre 1882, d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 25 décembre 1882.

2° **Une autre portion de terre,** No 3 adjacent dans le fond au lot décrit ci-dessus, sur l'esquisse susdite et mesurant 25 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond des lots 1 et 2, même mesure sur la ligne du fond sur 13 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois avec vaste entrée sur le côté, corridors, galerie, plusieurs appartements, et l'eau dans la cuisine, dépendances, etc., situé à proximité des chars, des églises et des écoles, dans un voisinage tranquille.

La maison n'est jamais restée vide.

**Conditions**—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs; la portion de crédit devra être représentée par les billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et toutes les autres clauses de garantie dans les actes de vente; les améliorations seront tenues assurées pour le montant de la portion de crédit, et les polices d'assurance seront transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera en outre de son adjudication, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 oct—4 10 17 24 31—nov 7

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HENRY STERN & CO.

**BOTTES ET SOULIERS**

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 30 octobre 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
30 oct—1t

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Résidence confortable à deux étages.

Avec de grands terrains bien entretenus,
**No 126 rue Sixième, entre Constance et Laurel.**
Succession de Mme Gertrude Kraemer.
No 33,703 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. C. Friederichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 14 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus.

**La confortable résidence en bois à deux étages,** No 126 rue Sixième, bâtie retirée du trottoir, ayant double galerie sur le devant, et 8 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres détachées à l'arrière, auvent citerne, etc. Les terres sont spacieuses, bien pavées et plantées d'arbres fruitiers et d'arbres donnant de l'ombrage, tonnelle à vigne, roses et fleurs. Mesurant comme suit, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Quatrième District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Constance, désigné par le No 8, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté du 29 janvier 1846, et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que

2° **Un autre morceau de terre** dans les même district et ilet et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, étant l'arrière portion du lot original No 7 du dit carré d'ilet, conformément au croquis dessiné par A. De Armas, voyer, daté le 18 août 1882, et annexé à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 21 juillet 1883; la dite portion de terre est désignée par la lettre C, et mesure 38 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Sixième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 50 pieds 9 pouces et 4 lignes. Dans un voisinage tranquille et attrayant, accessible aux marchés et aux lignes de chars.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 oct—10 17 24 31—nov 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Attention, Spéculateurs!

**TROIS**
**Ilets de Valeur, bien Situés, près de l'Avenue du Canal.**

SUCCESSION DE L. F. GENERES.
No 11,464—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. C. Friederichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé, daté du 23 septembre 1891, et rendu dans la susdite succession

1° **Le carré d'ilet de terre de valeur,** situé dans le Deuxième District de cette ville et borné par les rues Orléans, St Pierre, David et Salomon, comprenant dix lots. Voir le plan à la Bourse pour les dimensions et subdivisions. La terre est haute, étant sur la pente de Metairie Ridge, près du City Park, et dans un quartier s'améliorant, ayant cinq résidences construites dans les derniers six mois et des contrats pour en bâtir de nouvelles, dans l'ilet touchant au dit carré d'ilet.

2° **Ce bel ilet de terre** situé dans le Deuxième district de cette ville, composé de vingt lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement, et désigné par le No 102, borné par les rues Bienville, Conti, Genois et Clark, d'après un plan dressé par T. Dunbar, daté le 12 décembre 1846. Pour les subdivisions et les dimensions voir le plan à la Bourse. La dite succession de L. F. Genérès est propriétaire d'une moitié indivise du dit ilet de terre, l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions, avec l'autorisation de son propriétaire, ce qui donnera un titre complet de tout l'ilet.

3° **Un autre certain carré d'ilet de terre** situé dans le même district et se touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 107, comprend 20 lots numérotés de 1 à 20 inclusivement, et est borné par les rues Genois, Clark, Conti et St Louis. Voir le plan à la Bourse pour subdivision et dimensions détaillées. La dite succession de L. F. Genérès est propriétaire d'une moitié indivise du dit ilet de terre, l'autre moitié indivise de la propriété sera vendue à l'encan en même temps et sur les mêmes termes et conditions, avec l'autorisation de son propriétaire, ce qui donnera un titre complet de tout le carré d'ilet de terre.

Ces beaux carrés d'ilets sont à proximité de l'avenue du Canal et immédiatement à l'arrière de l'un des plus importants districts de cette ville. Les travaux faits par le Orleans Levee Board pendant l'année dernière ont [illegible] ces terres contre de futures inondations et les rendent propres à de profitables placements.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant un intérêt de 8 pour cent par an, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 20 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
26 sept—26—oct 3 10 17 24 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## MAGASIN IMPORTANT
—ET—
## Propriété de Résidence,

Encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, et le Cottage Double Avançant y Attenant.

**Succession de Giovanni Mazzitti.**

No 33,500—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. C. Friederichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans en date du 21 octobre 1891, et rendu dans la succession ci-dessus:

1° **Le magasin et propriété de résidence magnifiquement situé,** coin sud-ouest du Chemin du Bayou et de la rue Robertson, dans l'ilet autrement borné par les rues Claiborne et Ursulines, 2ème district de cette ville, ayant au devant sur la façade et contenant un magasin divisé en deux compartiments. Attaché au magasin est une bâtisse à deux étages, contenant 4 chambres, remises et surrepôt, citerne, etc.

Le lot mesure, en mesure américaine, 16 pieds 7 pouces et 6 lignes de face au Chemin du Bayou, sur 26 pieds de profondeur et façade à la rue Robertson, et 34 pieds 11 pouces de large sur la ligne [illegible] parallèlement avec la rue Ursulines. L'autre ligne de bornage touchant la propriété deuxièmement décrite mesure, premièrement, 42 pieds de profondeur sur une ligne partant parallèlement du Chemin du Bayou à un point où le dit lot devient d'une largeur de 15 pieds 7 pouces et 6 lignes; de là s'avançant, mesurant 57 pieds 8 pouces de profondeur sur une ligne oblique, qui touche le point extrême de la ligne d'arrière ci-dessus décrite. Le tout conformément à une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député voyer, et annexée à un acte passé le 30 novembre 1855, pardevant A. de Armas, ci-devant notaire en cette ville.

2° **Le cottage double et dépendances,** No 254 Chemin du Bayou dans le même district et ilet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, bâti retiré du trottoir, et contenant quatre chambres et deux cabinets dans la bâtisse principale et deux chambres dans la cuisine détachée, vaste hangar pouvant servir d'entrepôt, écurie, cour bien carrelée, deux citernes, puits, etc.

Le lot mesure 15 pieds 4 pouces 1 ligne de face au Chemin du Bayou, (à une distance de 16 pieds 7 pouces 6 lignes de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson) sur une profondeur du côté vers la rue Claiborne, de 139 pieds 5 pouces sur une ligne courant obliquement, jusqu'à la rue Ursulines, et sur le côté le plus près de la rue Robertson, le dit lot mesure—premièrement, 42 pieds sur une ligne parallèle avec la rue Robertson; ensuite courant parallèlement avec la ligne de profondeur opposée, mesurant 92 pieds 9 pouces 7 lignes, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne du fond, qui est de 30 pieds 6 pouces 1 ligne. Le tout d'après un plan de A. De Armas, voyer, daté le 8 janvier 1891 et déposé en l'étude de O. Drouet, anciennement notaire en cette ville.

Ces propriétés sont bien situées dans un voisinage attrayant, entouré de jolis "homes", à proximité des lignes de chemins de fer des rues Claiborne, Esplanade et Ursulines, convenables pour le commerce ou comme placement d'un bon rapport.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y a, à un crédit de un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Cottage Double d'un bon Rapport Nos 12 et 12 1/2 Avenue St-Bernard,

Entre les rues St-Claude et Marais.
Immédiatement au-dessus de l'Avenue de l'Esplanade.

**Succession de Bernard Zerwes.**

No 33,622—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. C. Friederichs, Encanteur—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en Congé, en date du 16 octobre 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

**Le cottage double en bois bien situé et d'un bon rapport,** Nos 12 et 12 1/2 avenue St-Bernard, contenant six chambres dans la bâtisse principale et quatre chambres dans une bâtisse détachée à deux étages, située dans le fond et ayant une allée de côté, cours nouvellement pavées, citernes, etc., à chaque corps de logis. Le terrain est désigné par le No 1 dans l'ilet No 4, borné par l'avenue St-Bernard et les rues Columbus, St Claude et Marais, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant C. V. Foulon, anciennement notaire, le 16 juillet 1849, et mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes face à l'avenue St-Bernard, sur 72 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur sur un côté et 69 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre côté, et est borné à l'arrière par le lot No 4 d'après le susdit plan. Dans un district populeux et tranquille, à proximité des marchés et des lignes de chars, cette propriété est toujours louée et rapporte maintenant $480 par an.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra faire un dépôt de 20 pour cent sur le prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, Esq, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17 24 31 nov 7 14 21

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Terrains parfaitement situés
—DANS LE—
## 5me District, ci-devant Alger,

A proximité à la Brasserie d'Alger, nouvellement montée, près de la manufacture de glace d'Alger et tout près des chars du chemin de fer de Gretna et de la gare du chemin de fer de la Grand Isle, des écoles, etc., dans un quartier s'améliorant rapidement.

Succession d'Auguste F. Gardère.

No 971—26me Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon Emile Rost, juge de la 26me Cour de District Judiciaire, en la paroisse de Jefferson, en date du 20 octobre 1891, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un certain terrain,** avec tous les passages, droits, privilèges, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le terrain situé dans le carré d'ilet No 155, qui est compris entre les rues **Newton, Homer, Monroe** et **Franklin,** mesurant 30 pieds de façade rue Newton, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française.

2° **Un certain lot de terre** avec tous les droits et privilèges dans le 5me district de cette ville, désigné comme lot No 17, dans l'ilet No 150, qui est compris entre les rues Homer, Jackson, Monroe et Franklin, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied français.

3° **Un certain lot de terre,** avec tous les droits, voies et privilèges, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 19 de l'ilet No 123, qui est compris entre les rues **Jackson, Market, Monroe** et **Franklin,** mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, pied français.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Joli Cottage,**
No 71 rue North Franklin, entre Bienville et Conti.

**Succession de Peter Arbanese,** alias Pietro Arbanesi.

No 33,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, en date du 21 octobre 1891, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 136, borné par les rues Tremé, Conti, Franklin et Bienville. Le quel dit lot de terre désigné comme lot No 8, A, sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 21me jour d'octobre 1870 et mesure 24 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage, connu par le numéro municipal 71 rue Nord Franklin, avec deux chambres, cuisine, cave, hangar, lieux d'aisances, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire aux frais de l'acquéreur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Beau Cottage élevé
—ET—
## Grande Ecurie et autres dépendances,

Dans un ilet de terre à un ilet de la rue du Canal.

Succession de M. et Mme A. Mannessier.

No 33,790—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A actuellement en congé, daté le 14 octobre 1891, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur qui suit, savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges lui appartenant ou qui, en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville borné par les rues **Gasquet,** (anciennement Jackson), **Palmyre, Cortez** et **St-John,** et mesurant, plus ou moins, 319 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Gasquet, 318 pieds 4 pouces et 7 lignes plus ou moins, de face à la rue Palmyre, 319 pieds 7 pouces 4 lignes, plus ou moins, de face à la rue Cortez, et 319 pieds 7 pouces, plus ou moins, de face à la rue St-John ou Scott.

Les améliorations consistent en un joli cottage élevé à peu près dix pieds de terre, ayant six chambres, galeries sur les côtés sur le devant et dans le fond, poulailler couvert en ardoises, une grande écurie de trente trois stalles, une quantité de chambres, puits, etc., etc. La place n'est qu'à un ilet de la rue du Canal et accessible par de bons chemins. L'attention spéciale des laitiers est appelée sur la vente de cette belle propriété. Etant la même propriété achetée par feu M. A. Mannessier par achat de A. S. Leclerc par acte passé le 27 juin 1883, pardevant A. Ducatel, notaire en cette ville, enregistré au bureau de l'annotateur livre 119, folio 170.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Le locataire a droit de garder possession de la propriété jusqu'au 1er mars 1892, moyennant $35 par mois et d'enlever une citerne et un hangar contenant huit stalles, qui sont désignés sur le plan exhibé à la vente.

L'acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20 24 31—nov 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

## DE GRANDE VALEUR.

Propriété améliorée vis-à-vis la gare du chemin de fer de la Vallée du Mississipi.

No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté.

**Succession de Jean Pierre Brunet.**

No 36,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, il sera vendu à la **Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles,** rue St-Charles entre rue Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent en congé, en date du 16 octobre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui y en quelque sorte en faisant partie, situé dans le faubourg Ste Marie, Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Poydras, Perdido, Howard** (ci-devant Girod) et **Liberté** (ci-devant St Paul), désigné comme le terrain numéro vingt trois du carré d'ilet numéro trente-un, et mesurant, au pied américain, 25 pieds 6 pouces de façade rue **Poydras,** sur 108 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. H. Pilié, le 11ème jour d'avril 1843 et déposé comme le plan No 87 en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, vis à vis la gare du chemin de fer Mississippi Valley, laquelle bâtisse a deux chambres à chaque étage, une cuisine à deux étages ayant 4 chambres et une bâtisse en bois à deux étages à l'arrière, ayant 3 chambres, citerne, gaz dans la bâtisse principale, water works, etc., etc., portant le numéro municipal 311 de la rue Poydras.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Henry Ferrell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17 24 31—7 14 21 nov

### PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## PROPRIÉTÉ DE VALEUR

Dans le Sixième District.

**La Résidence bien connue de B. Onorato.**

COIN AVENUE ST-CHARLES ET LA RUE OCTAVIA.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 31,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 14 novembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

**La propriété dans l'ilet** borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jenuel, ayant une façade sur l'avenue St Charles de **149 pieds 7 lignes** sur **353 pieds 16 pouces de profondeur** sur la rue Octavia, **315 pieds 16 pouces et 3 lignes** sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Peters et **135 pieds** sur la ligne du fond.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance dans un ou deux ans, garanti par billets portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date du paiement jusqu'à parfait paiement, assuré par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte portant toutes les sécurités et clauses usuelles, de 5 pour cent d'honoraire d'avocat pour en forcer la collection; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée, l'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1891 et exigibles de 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse. Des cartes d'admission peuvent être obtenues des encanteurs.
11 oct—11 13 17 24 31—nov 7 10 14



# L'ABEILLE
—DE LA—
# Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

# L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

# L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73......CHARTRES......73